



L'Allemand au Collège

publié le 21/09/2009 - mis à jour le 26/09/2009

Actuellement l'Allemand est enseigné dès la 6° aux élèves bi-langues (Anglais + Allemand) . On peut le choisir pour la validation du niveau A2.

Sur demande d'un nombre suffisant de familles pendant la 5° il peut aussi être enseigné en 2° langue l'année suivante en 4°.

Depuis plus de 10 ans un échange d'élèves à lieu chaque année en partenariat avec un collège d'Itzehoe près de Hambourg.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.